

CONTRAT 1050
N/REF : 2/06/2024 0H10 C:000956 I:00750
V/REF : Contrat N°001050 du 06/07/2022

Sté FLEUR DE BLE NOIR
PIZZA SUD
C.Commercial Grand Quartier
35760 ST GREGOIRE

IMMEUBLE : PIZZA SUD
C.C. GRAND QUARTIER
ROUTE SAINT MALO
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 12 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BAC GRAISSE - CONTACTER MR RODRIGUEZ : 06 83 56 31 35 (PRISE DE RDV)
TEL RESTAURANT : 02 99 54 35 92

(LE MATIN)

MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE

Donneur d'ordre : M. RODRIGUEZ

INTERVENTION DU 05/07/2024
POMPAGE DU BAC A GRAISSES 2 M3
CURAGE CANALISATION INTERIEUR CUISINE
- 1 RESEAU EAUX USEES
- 1 RESEAU EAUX PLUVIALES

LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2022

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par mointié 3 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{I_{CHTrev-TS1'}}{I_{CHTrev-TS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat



ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Prix de base du contrat	:	430,20
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2022	Valeur	: 130,4
	Mois de l'indice de révision	: 07/2023	Valeur	: 136,0

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1/ 3	Entretien bac a graisse/Rés.Eu/Eu	3/AN	441,98		147,32
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
2,00	M3 Déchets Graisses		59,59		119,18
	TOTAL H.T.				266,50
	T.V.A. a 20,00%				53,30
	TOTAL T.T.C.En EURO				319,80

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.